

Madame, Monsieur,

La loi de modernisation de notre système de santé a introduit en 2016 la possibilité pour le médecin traitant de prescrire une activité physique aux personnes souffrant d'une A.L.D. Puis, la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a étendu le champ de prescription aux patients porteurs de facteurs de risques.

Dans le cadre de sa politique de santé, la ville de Wasquehal a mis en place le sport sur ordonnance associé à une prise en charge financière partielle pour chaque bénéficiaire.

Le Dr CHARANI, président de la C.P.T.S. de la Marque, propose une extension de cette activité au territoire de cette C.P.T.S.

Nous vous proposons donc une formation de 3 heures ayant pour objectifs de former aux modalités d'application de cette loi et d'obtenir pour les villes le label de niveau 2 " Sport sur ordonnance ". Cette formation sera assurée par le Dr BACQUAERT, consultant en médecine du sport, et de sport et santé. Elle s'adresse à tous les professionnels de santé de la C.P.T.S. de la Marque.

Si vous désirez y participer, et pour sa bonne organisation, vous voudrez bien nous en informer avant le 25 septembre 2023 – attention, le nombre de places est limité – à " coordination@cptsdelamarque.org ". En retour, vous recevrez une étude de cas.

La formation se tiendra le mardi 10 octobre 2023, à compter de 19 h 30 ; le lieu sera communiqué ultérieurement.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Bien cordialement.

M^{me} **Stéphanie DUCRET**

Maire de Wasquehal

Dr **Jean-Charles RAPTIN**

Adjoint à la Santé, ville de Wasquehal

Dr **Charles CHARANI**

Président de la C.P.T.S. de la Marque